CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
du 29 mai 2026

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARLIN, CARRETERO, CESARI, CHAIX, CHIKLI, CIOTTI (pouvoir à M. BECK du rapport n°1 au rapport n°17), CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes D'INTORNI (pouvoir à M. ASSO du rapport n°1 au rapport n°17), DUQUESNE, FERRAND, FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LISNARD, LOMBARDO, Mme MARTIN, M. MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mme OUAKNINE, M. PANCIATICI, Mmes PAPY, RAMOS-MAZZUCCO, M. ROSSI, Mme SATTONNET, M. SEGURA, Mme SERGI, M. SOUSSI, Mme THOMEL, MM. VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : Mme GOURDON (pouvoir à M. PANCIATICI), M. LUCIANO (pouvoir à Mme THOMEL), Mmes OLIVIER, PAGANIN (pouvoir à M. KONOPNICKI).

L'an deux mille vingt-six, le 29 mai, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 13 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. le Président. - Mes chers collègues, je vous invite à regagner vos sièges pour que nous puissions commencer cette séance.
Conformément à notre règlement intérieur, je demande à M. PANCIATICI de bien vouloir procéder à l'appel.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président. - Je vous remercie.
Nous constatons que le quorum est largement atteint, et nous pouvons commencer avec l'approbation des procès-verbaux des séances des 7 novembre 2025 et du 19 décembre 2025.
Nous n'avons pas reçu d'observations. Y en a-t-il en séance ?
S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 7 novembre 2025 et 19 décembre 2025, mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.
Avant d'aborder cette séance, je souhaiterais rendre hommage à deux anciens conseillers généraux disparus ces dernières semaines.

Je pense tout d'abord à Jean-Auguste ICART, disparu fin avril à l'âge de 78 ans. C'était une voix singulière des Alpes-Maritimes, une voix passionnée, souvent iconoclaste, parfois dérangeante, mais toujours sincère. Il ne rentrait dans aucun moule et n'entendait laisser personne lui dicter sa conduite. Jean-Auguste ICART était un homme totalement libre, ce qui faisait tout son charme et toute sa force. Son père, conseiller général et ministre de l'Aménagement du territoire de Valéry GISCARD D'ESTAING, fut son exemple et son moteur. Ingénieur, entrepreneur et élu, Jean-Auguste ICART n'a jamais séparé l'action de la conviction. Il a siégé à la Ville de Nice, à la Métropole et sur les bancs de cette Assemblée comme conseiller général du canton de Nice-2 de 1994 à 2014. Chef d'entreprise reconnu dans le génie climatique, c'était un créatif, profondément attaché à Nice et au territoire maralpin, qu'il a servi sans relâche. En 2014, avec l'amour de son territoire, il s'était notamment attelé à la reprise du quotidien *Nice-Matin*, en proie alors à de graves difficultés, pour assurer sa pérennité et l'avenir de ses salariés. J'ai eu le plaisir de siéger ici à ses côtés et j'ai pu mesurer son implication, sa détermination ainsi que sa parfaite connaissance des dossiers. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme impliqué, proche du terrain et attaché à ses responsabilités publiques.
En cet instant, je veux dire à toute sa famille et à ses proches notre compassion et notre reconnaissance.
Je vous invite à observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Jean-Auguste ICART.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je tiens également à rendre hommage à Michel FALICON, décédé début mai à l'âge de 79 ans. Jeune juriste, il avait rencontré le maire de Nice, Jacques MEDECIN, après mai 1968. Il était alors à la Faculté de droit, préparait un doctorat et présidait l'Association générale des étudiants de Nice. Jacques MEDECIN, friand d'idées nouvelles et grand promoteur de la jeunesse, aimait s'entourer d'esprits libres et avait fait de lui son chef de cabinet au Conseil départemental, en 1973. Il fut également le plus jeune conseiller municipal de Nice et conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1977, à l'âge de 30 ans. Il avait succédé à René PIETRUSCHI, dans le 7ème canton, de 1988 à 1996. Au-delà de ses fonctions électives, il était avant tout le responsable de la permanence de Victor Hugo, le président de l'Association des amis du maire et un rouage essentiel du Rassemblement Républicain, le mouvement créé par Jacques MEDECIN. Esprit libre et intellectuel, qui aimait éprouver ses idées au contact du terrain, il était un organisateur hors pair, apprécié de tous.
Pour Michel FALICON, je vous invite également à observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Michel FALICON.

M. le Président. - Je vous remercie.
Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, les élections municipales de mars 2026 ont été éclairantes et ont rendu un verdict limpide dans chaque commune des Alpes-Maritimes. Les citoyens ont exprimé une volonté de concret, de proximité et de sobriété. Ils attendent des élus qu'ils construisent, qu'ils tiennent leurs engagements et qu'ils obtiennent des résultats, loin des postures politiciennes. En ce sens, ce résultat valide le choix politique du patriotisme départemental que nous avons adopté avec la majorité départementale il y a plus de deux ans : celui de faire primer l'intérêt local sur la politique des partis et des petits arrangements entre amis.
Je tiens à féliciter les conseillers départementaux qui ont été réélus maires de leur commune : Xavier BECK, David LISNARD, Jérôme VIAUD, Pascale GUIT-NICOL, Gérald LOMBARDO, Sebastien OLHARAN, Jean-Pierre DERMIT, Kevin LUCIANO, Patrick CESARI, Céline DUQUESNE, Jean-Jacques CARLIN, Joseph SEGURA.

Permettez-moi également de souligner deux résultats, pour deux nouveaux maires qui me sont chers : je félicite d'abord Anne SATTONNET, qui a conquis la mairie de Vence. Je la félicite, et je suis convaincu qu'elle sera un grand maire de Vence. Ensuite, bien évidemment, je tiens à saluer la victoire particulièrement importante de mon ami Eric CIOTTI à Nice, une victoire majeure pour la capitale de notre département, et en même temps pour la Métropole.
Cette élection ouvre une nouvelle ère pour nos relations avec la Ville de Nice et la Métropole, avec lesquelles il m'a été impossible de travailler normalement depuis 2017 : dès mon arrivée dans cet hémicycle, un groupe s'était constitué, décidé et souhaité par le maire de Nice et président de la Métropole. Si, au départ, nos relations étaient, disons consensuelles, ce groupe a fini par devenir un véritable groupe d'opposition. Aujourd'hui, je savoure donc le fait de pouvoir travailler avec Eric CIOTTI, avec qui j'ai un long parcours commun. Depuis sa présidence de cette Assemblée en 2008, où j'ai été son premier Vice-président, d'abord en charge de l'agriculture, puis en charge des finances, nous avons noué des relations de confiance, de respect et d'amitié, notamment sur les bancs de l'Assemblée nationale, où nos bureaux

étaient conjoints de 2012 à 2017. Son expérience, son soutien, son appui, ses conseils avisés et sa vision politique m'ont été précieux et m'ont permis d'avancer avec vous, depuis l'honneur que vous m'avez fait en me portant à la présidence de ce Département en 2017.
Au-delà de nos relations de travail et de responsabilité, je suis particulièrement heureux, en tant qu'ami, de voir aujourd'hui Eric CIOTTI à la tête de la Ville de Nice. Au terme d'une magnifique campagne, les électeurs ont reconnu en lui un homme alliant vision politique, projet ambitieux et sobriété fiscale, capable de ramener de l'ordre, de la sécurité et de la proximité, dans une ville qui avait perdu ce cap. En tant que Président du Département, je suis heureux de pouvoir désormais dialoguer en bonne intelligence, dans un climat apaisé, avec le maire de Nice et président de la Métropole. Il était grand temps. Nous n'avons jamais tourné le dos au maire de Nice et au président de la Métropole, mais force est de constater que les relations étaient difficiles. Malgré notre volonté d'avancer, nous n'y parvenions que peu. Nous tournons enfin la page d'une rivalité contre-productive qui s'exprimait souvent dans des débats stériles et inappropriés qui s'invitaient au sein de notre Assemblée. Nous entrons désormais dans une logique de synergie, de pragmatisme et d'efficacité. Je me réjouis de cette complémentarité retrouvée, de cet alignement des planètes qui soulage l'ensemble de nos territoires. Cela ne pourra que renforcer le choix politique clair que nous avons pris ici au Département des Alpes-Maritimes, celui du patriotisme départemental, c'est-à-dire un choix à la fois simple et puissant.

Ici, nous avons assumé de défendre les Alpes-Maritimes avant les appareils, les étiquettes et les calculs politiques, en plaçant notre territoire et ses habitants au-dessus des querelles partisanes. Le patriotisme départemental, ce n'est pas un slogan, c'est une méthode, une exigence, une fidélité à nos communes, nos vallées, notre littoral, nos familles, nos anciens et notre jeunesse. Tandis que certains cherchaient encore leur ligne politique, nous avons, pour notre part, tenu une ligne de conduite : protéger, investir, transmettre. Nous avons protégé les Maralpins face aux crises et investi massivement dans nos collèges, nos routes, l'eau, la sécurité, le logement, l'environnement et le social. Nous avons transmis la vision d'un territoire qui refuse la fatalité et l'effacement.
Aujourd'hui, les résultats sont là. Le Département et nos communes avancent. Nos territoires coopèrent et les maires travaillent ensemble. Les Maralpins ne supportent plus les joutes verbales sur les réseaux sociaux ou les plateaux de télévision, ils demandent le respect dans leur travail, leurs impôts, leur sécurité et leur identité. C'est précisément cela, le patriotisme départemental, c'est-à-dire le respect d'un territoire et de ceux qui y vivent. Nous sommes dans les Alpes-Maritimes, un département de caractère, de courage, qui a toujours su se relever, innover, entreprendre et protéger.

Je veux adresser un message à tous les maires nouvellement élus, quelle que soit leur sensibilité : la porte du Département leur a toujours été ouverte et elle le sera encore aujourd'hui. Le succès du salon Connect'06, qui s'est tenu le 28 mai 2026 à l'Allianz Riviera, a matérialisé la force du couple Département – communes, qui fait la vitalité de notre démocratie. Je remercie Eric CIOTTI d'y être venu, malgré sa charge de travail importante, affirmer cette solidarité qui existe désormais entre le Département, la Ville de Nice et la Métropole. Cette solidarité, nous l'entretenons déjà depuis longtemps avec la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis et la Communauté de la Riviera Française, avec laquelle je pense que nous

continuerons de la même manière. C'est le vœu le plus cher que je forme aujourd'hui : le rôle de notre Conseil départemental est de fédérer, pour donner à l'argent public que les contribuables nous confient, tout le sens de l'investissement et du fonctionnement de notre belle maison. Voilà ce qui fait la vitalité de notre démocratie. Le moment est venu de franchir une nouvelle étape de rassemblement, de puissance territoriale et d'ambition collective. Depuis mon élection en 2017, nous avons eu, comme je l'ai dit, la création d'un groupe dissident, devenu un groupe d'opposition guidé par une ligne politique imposée de l'extérieur. Cette ligne politique, je m'en réjouis, n'existe plus aujourd'hui. Cinq membres de ce groupe ont d'ores et déjà décidé de revenir à la sagesse, à la raison, au sein de la majorité départementale, et je veux ici les en remercier et les en féliciter. Je remercie Catherine MOREAU, Françoise MONIER, Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Philippe SOUSSI et Jean-Jacques CARLIN pour ce choix de raison. J'espère que la sagesse guidera vers le mêmes choix les autres membres du groupe Rassemblement Républicain, qui ont été rejoints par Didier CARRETERO. Par ailleurs, ont quitté ce groupe Joseph SEGURA et Anne RAMOS-MAZZUCCO, qui siègent désormais dans cet hémicycle en non inscrits.

Les élections municipales ont aussi entraîné des mouvements au sein de notre administration. Notre Directeur général des services, Christophe PICARD, a ainsi décidé de rejoindre la mairie de Nice et la Métropole. Je le remercie pour le travail accompli au sein de cette maison depuis son arrivée à la tête des services du Département en 2018. Après plus de 20 ans au sein de notre Collectivité, il a su accompagner et faire vivre tous nos grands projets. Il a joué un rôle moteur pour mobiliser les équipes et concrétiser les projets les plus ambitieux, tout en faisant face à des crises majeures comme la crise Covid ou la tempête Alex.
Je remercie également Delphine GAYRARD, qui a décidé de l'accompagner auprès du maire de Nice, pour son engagement depuis 2017 en tant que Directrice générale adjointe pour la Culture, la transformation du numérique et la relation aux usagers.
Un grand merci aussi à Marc JAVAL, qui reste avec nous, et qui a parfaitement assuré l'intérim de la direction générale des services ces dernières semaines, jusqu'à l'arrivée de notre nouveau Directeur général des services, José AMMENDOLA, que je connais depuis des années et à qui j'adresse mes meilleurs vœux de succès. Je sais qu'il partage une idée du service public territorial qui agit, transforme et innove de manière toujours concrète et utile. José AMMENDOLA a commencé sa carrière à mes côtés, en tant qu'assistant parlementaire puis en tant que collaborateur du Cabinet, avant de rejoindre le SICTIAM dont il a redressé les comptes, les objectifs, et achevé le Schéma départemental d'aménagement du numérique, avec la pose de la fibre, ce que Eric CIOTTI lui avait confié en 2014-2015. Il bénéficie de toute ma confiance pour mener à bien les projets de notre Collectivité. C'est un homme doté d'une immense capacité de travail, couplée à un savoir-être et à un sens du collectif, ce qui permet de travailler dans un climat constructif et apaisé. Avec José AMMENDOLA, nous nous inscrivons dans une continuité de dynamisme, d'efficacité et de sérénité, et je lui adresse tous mes vœux de succès et de réussite dans ses nouvelles fonctions.

L'ordre du jour de notre séance nous amène à étudier le Compte financier unique (CFU) 2025, qui agrège le compte administratif et le compte de gestion.

Ce compte est une satisfaction. Il atteste de la sincérité et de la fiabilité de nos prévisions budgétaires, exécutées à 99 % pour les dépenses de fonctionnement et 98 % pour celles d'investissement. M. le Président de la Commission des Finances, alors que nous avions eu des débats sur la véracité de nos prévisions budgétaires et de leur taux d'exécution, je me réjouis de constater que cette exécution est quasi parfaite, inédite et unique, puisqu'aucun autre Département de France n'arrive à un tel degré d'exécution pour l'année 2025. Nous avons réduit nos dépenses de fonctionnement de plus de 10 M€, pour atteindre 1,286 Md€, dont 612 M€ consacrés à la seule action sociale. Je le souligne, car c'est un marqueur fort. 47,6 % de nos dépenses de fonctionnement sont liées à la solidarité humaine.
Cette baisse de nos dépenses de fonctionnement est d'autant plus significative qu'elle a été réalisée malgré un nouveau prélèvement de l'État de 7,2 M€ via le DILICO, tout récemment inventé. Je le précise pour les éventuels esprits chagrins : la réduction de nos dépenses de fonctionnement, rendue possible grâce à un resserrement des coûts de notre administration, n'a en rien affaibli notre engagement de solidarité en faveur des plus fragiles. Au contraire, nous avons consacré 8,2 M€ de plus à la prise en compte du handicap ; 0,6 M€ de plus à la protection de l'enfance ; 1 M€ de plus à la solidarité territoriale ; et près de 2 M€ de plus à la modernisation des services à la population. Il est toujours possible de dire que nous pourrions faire plus, mais nous n'avons jamais dépensé l'argent que nous n'avions pas.

En parallèle, nous avons maintenu un haut niveau d'investissement à 229 M€, dont 31 M€ pour notre politique environnementale.
C'est un niveau extrêmement élevé par rapport aux 160 M€ de moyenne sur les exercices budgétaires avant mon arrivée à la présidence en 2017. Ce budget d'investissement est d'autant plus élevé que nous avons achevé tous les travaux de reconstruction post-tempête Alex, qui étaient à la charge du Département. Ce budget a été important ces dernières années et est resté important en 2025, malgré la baisse des travaux engagés pour la reconstruction de nos vallées. Cela signifie que nous avons pu réinvestir pleinement sur l'ensemble du territoire, dans nos collèges et partout ailleurs.

De plus, contrairement à ce que nous autorisait la loi de finance 2025, nous n'avons pas cédé à la facilité d'une hausse du taux de prélèvement sur les droits de mutation. 82 Départements ont cédé à cette tentation. Je ne les stigmatise pas, car la situation est difficile : l'État nous impose des charges et responsabilités toujours croissantes, tout en réduisant nos ressources, qui se limitent désormais à la TVA et aux DMTO. Cet effet de ciseaux met en difficulté de nombreux Départements, comme celui de la Gironde. Je ne montre pas ces Départements du doigt, mais je souligne simplement que, grâce à notre gestion vertueuse et à la situation favorable des DMTO dans les Alpes-Maritimes, nous parvenons à tirer notre épingle du jeu.
Cependant, il faut continuer de se battre au niveau national pour obtenir le rétablissement de la clause de compétence générale, avec des revenus qui pourraient venir alimenter nos caisses de manière naturelle, ce qui permettrait à notre Collectivité de continuer à être une Collectivité de proximité.

Pour la cinquième année consécutive, nous avons réduit le stock de notre dette, ramenant notre capacité de désendettement à 4,3 années, une situation des plus saines, avec 10 M€ de

désendettement. Sans vous inonder de chiffres, je prendrai simplement quelques actions concrètes pour illustrer ce sujet : pour contenir le changement climatique, nous avons accordé par exemple 14 M€ d'aides aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement. Un investissement de 5 M€ est aussi engagé pour la rénovation énergétique, le verdissement et la solarisation des collèges, avec la suppression de l'artificialisation et de la minéralisation pour revenir à des espaces végétalisés. Citons également un investissement de près de 3 M€ consacré à l'extension de notre réseau cyclable. Nous avons par ailleurs versé 3 M€ pour la modernisation des exploitations agricoles et lancé la phase productive de notre ferme départementale sur les terrains de Gattières et de La Roquette-sur-Var.

A ce stade de mon discours, je tiens à souligner la justesse des choix volontaristes opérés avec le GREEN Deal, en plein mois de mai 2026, qui aura été le plus chaud jamais enregistré en France.
Cette dynamique climatique est particulièrement préoccupante. Après les sécheresses historiques de 2022 et 2023, notre territoire est face à nouveau à des inquiétudes, avec une baisse de l'humidité des sols et une tension croissante sur la ressource en eau, malgré un hiver bien enneigé qui a reconstitué des réserves en montagne. Cette tendance s'installe durablement et confirme que le dérèglement climatique n'est plus une hypothèse, mais une réalité concrète pour notre département méditerranéen.
Face à cela, dès les premières alertes de juillet 2022, notre mobilisation avait été immédiate, avec le vote et la mise en place un Plan départemental de gestion de l'eau, autour de quelques priorités : sécuriser l'alimentation en eau potable des communes et moderniser les réseaux pour réduire les pertes, avec des investissements importants réalisés depuis ; financer les programmes de réutilisation des eaux usées et traitées, ce qui reste encore insuffisamment autorisé par l'ARS et les services de l'État ; soutenir les investissements dans la recherche de nouvelles ressources ; renforcer la connaissance scientifique sur l'eau dans les Alpes-Maritimes. Nous avons créé l'Observatoire départemental de l'eau, animé par le SMIAGE maralpin, pour disposer d'outils performants de suivi et d'anticipation. Dans cette même logique d'innovation et d'anticipation, nous avons initié, avec l'IMREDD et l'Université Côte d'Azur, la Chaire universitaire de l'eau dans les Alpes-Maritimes, destinée à renforcer la recherche, l'innovation et l'expertise territoriale pour une gestion durable de la ressource. L'enjeu est d'avoir des données fiables, et c'est le cas. L'Observatoire de l'eau, géré par le SMIAGE, et la Chaire de l'eau sont reconnus par les services de l'État et M. le préfet des Alpes-Maritimes, qui s'y réfèrent régulièrement pour prendre des mesures de précaution, comme celles annoncées ces jours derniers.
Il s'agit aussi de préparer les Alpes-Maritimes aux défis climatiques des prochaines décennies, tout en protégeant la qualité de vie des Maralpins et l'attractivité du territoire. Cet objectif est prioritaire pour l'ensemble du département : la Siagne, avec le barrage de Saint-Cassien qui alimente une partie de ce territoire ; les hauts plateaux grassois, avec le canal du Foulon ; l'alimentation en eau, depuis l'Italie jusqu'au Mentonnais ; la vallée du Var et l'ensemble de nos vallées ; etc. Nous nous y consacrons pleinement.

Pour revenir sur les éléments forts du CFU 2025, j'ajoute qu'avec le Conseil départemental, nous avons poursuivi la révolution du numérique dans le cadre du SMART Deal. Nous avons

notamment sensibilisé plus de 3 300 agents à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Aujourd'hui, ces 3 300 agents sont formés et deviennent, à leur tour, formateurs, dans une dynamique d'appropriation et d'acculturation.
Nous diffusons cette culture du numérique et de l'IA dans les communes. À ce jour, 130 000 Maralpins, dont 38 000 scolaires, ont été accueillis à la Maison de l'intelligence artificielle.
Nous avons organisé la 5ème édition du World AI Cannes Festival, amplifiée par le succès de la 2ème édition du World AI Film Festival.
Ces actions positionnent le Département des Alpes-Maritimes dans l'ère de l'intelligence artificielle, ce qui est reconnu et visible de tous. Nous avions une longueur d'avance avec la Technopole de Sophia et nous la conservons. Le Département garde en France l'image d'un territoire dynamique et innovant.

Pour soutenir les plus fragiles, nous avons réduit de 5,2 % le nombre d'allocataires du RSA, en combinant une lutte drastique contre la fraude – ce qui ne veut pas dire que nous avons sanctionné des personnes qui ne devaient pas l'être – et une stratégie d'insertion offensive pour favoriser un retour rapide à l'emploi. En nous appuyant sur un tissu associatif très réactif, nous obtenons des retours à l'emploi rapides.

Nous avons également ouvert trois nouvelles antennes de la Maison départementale de l'autonomie à Menton, Antibes et Cannes.
Je vous informe aussi que je souhaite engager dès la fin de l'année la labellisation de la Maison des Alpes-Maritimes. Nous disposons en effet de 16 Maisons des solidarités, 12 Maisons du Département, 16 Maisons départementales de l'autonomie, 29 centres de protection maternelle et infantile, 4 Maisons seniors : je trouve que nous manquons de lisibilité. Rassembler ces lieux, qui constituent un maillage territorial important, sous un même et seul label me paraît utile, afin que chaque Maralpin sache qu'en entrant dans une Maison des Alpes-Maritimes, il y trouvera l'ensemble des services que la Collectivité peut offrir. Cela apportera donc davantage de lisibilité et de visibilité pour toutes nos actions.

Pour sécuriser et aménager notre territoire, nous avons consacré 92 M€ au financement du Service départemental d'incendie et de secours, ainsi que 92 M€ au financement des communes, intercommunalités et syndicats intercommunaux.
Nous avons achevé les travaux du diffuseur de La Paoute sur la pénétrante Cannes–Grasse et réaménagé la RD 635 dans le secteur des Trois Moulins à Antibes.
Nous avons lancé les études de conception pour le futur collège de Levens, et des études pré-opérationnelles pour ceux de Gattières et de la rive gauche du Var à Nice.
Le CFU en atteste : 2025 a été une année féconde pour les Maralpins. Je remercie les 4 300 agents du Département qui permettent cet engagement constant, ancré dans la proximité et la réactivité.

Les semaines à venir seront marquées par des étapes majeures pour la valorisation du territoire : l'inauguration, le 1er juin 2026, du radar météo high-tech du Mont Vial, destiné à anticiper les conditions climatiques défavorables susceptibles de nous frapper ; l'inauguration de la Maison

départementale de l'environnement et de l'Observation à Valberg, la lignée du musée de Tende et du Vésubia Mountain Park ; l'inauguration, durant l'été 2026, du pôle Mer départemental « Loïc LEFERME » à Villefranche, traduction concrète de nos politiques GREEN Deal et SMART Deal, qui mariera la recherche et la protection des écosystèmes marins, la valorisation du patrimoine maritime, la transmission de l'esprit du large et la sanctuarisation de la rade de Villefranche.

N'oublions pas non plus les soirées Estivales qui continueront d'animer le département des Alpes-Maritimes avec plus de 450 spectacles. Autant de rendez-vous qui illustrent un territoire en quête permanente d'innovation et de bien-vivre.

Au cours de cette séance, vous retrouverez cette ambition dans les rapports soumis au vote, notamment l'appel à manifestation d'intérêt doté de 1 M€ pour financer des projets novateurs portés par les EHPAD. Ces projets renforceront la prévention, amélioreront la sécurité et le bien-être des résidents et soulageront les personnels. Les 142 EHPAD du territoire maralpin pourront candidater. Dans cette perspective, je tiens tout particulièrement à évoquer l'EHPAD de Gorbio, qui deviendra un site pilote pour tester et évaluer des solutions innovantes, intégrant l'intelligence artificielle.

Le vote de notre nouveau Schéma départemental de développement de la lecture publique 2026–2029 renforcera quant à lui l'accès à la lecture via la Médiathèque départementale. Ce schéma étoffera notamment l'offre du bouquet numérique, qui a déjà enregistré plus de 105 000 consultations.

Je vous soumettrai aussi une délibération de principe très importante concernant le financement des Jeux olympiques d'hiver 2030. La situation évolue constamment. C'est une valse : un jour nous n'avons pas les épreuves, un jour ne nous les avons plus, un jour nous avons le hockey masculin, un jour nous ne l'avons plus, un jour nous avons le hockey féminin, un jour nous ne l'avons plus. Je ne comprends pas le positionnement du Comité olympique, qui nous met sous pression, probablement parce que de leur part, une étude a été mal faite sur notre territoire. Je ne vois pas comment un engagement tel que le nôtre pourrait être anéanti d'un revers de main. J'afficherai un mécontentement réel et vigoureux si nous devions ne pas avoir de Jeux olympiques pour 2030. Ce serait priver les Alpes-Maritimes et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un projet fédérateur, pour lequel nous avons apporté un soutien fort dès le départ. Le Conseil départemental n'a pas été associé, je le répète, la volonté politique ayant toujours été de nous tenir éloignés. J'en suis marri et désolé. C'était une bonne idée, même si nous n'avons pas été associés dès le départ. Si nous l'avions été, la construction et l'organisation auraient pu se passer différemment. Mais les choses sont ce qu'elles sont.

Pour clôturer mon propos, je vous inviterai, suite à la sollicitation du maire de Grasse, à ce que le Département parraine le nouveau sous-marin nucléaire d'attaque français baptisé Amiral de Grasse, qui a effectué sa première sortie en mer le 25 février dernier. Ce parrainage réaffirmera notre fidélité et notre soutien à notre armée, à nos soldats et particulièrement à notre Marine nationale, dans le contexte international fortement troublé. Ce parrainage est d'autant plus

légitime qu'il honore une illustre figure maralpine, l'Amiral François-Joseph de Grasse, né au château de Bar-sur-Loup en 1722, Lieutenant général des armées navales, éminent serviteur de la Marine royale, qui joua un rôle décisif en faveur de l'indépendance des États-Unis, en participant activement au siège de Yorktown en 1781. Je comprends donc la détermination de Jérôme VIAUD à se battre pour que le nouveau sous-marin soit baptisé Amiral de Grasse. J'ai les yeux braqués vers les étoiles, mais je garde les pieds ancrés dans le sol et je continuerai ainsi. Je veux voir dans ce parrainage un symbole de l'engagement de notre Collectivité, toujours présente au croisement de la mémoire, de la transmission et de la modernité.

Je vous remercie de votre écoute.
Vive le patriotisme départemental, vive les Alpes-Maritimes et vive la France !
M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - M. le Président, chers et chères collègues, permettez-moi tout d'abord de me joindre, au nom de notre groupe, aux félicitations républicaines adressées à tous les élus municipaux élus et réélus au cours des élections de mars.

Avant d'aborder les éléments financiers du CFU 2025, je souhaite évoquer brièvement l'évolution de l'organisation de notre Collectivité. Un important mouvement de personnel est engagé au sein du Département, avec plusieurs départs effectifs vers la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur, ainsi que l'ouverture de nombreux postes stratégiques. Dans ce cadre, pourrions-nous avoir plus d'informations sur la création du poste de chargé de mission auprès du directeur général des services ? Nous sommes curieux de mieux comprendre le périmètre exact de cette mission, son positionnement dans l'organisation administrative ainsi que ses modalités d'articulation avec les directions métiers. Pourriez-vous nous apporter ces précisions à l'occasion du rapport 13 ?
Nous souhaitons en outre une bonne continuation au personnel nous quittant et attendons de connaître les nouveaux services.

Je désire par ailleurs saluer la présentation du nouveau rapport d'activité des satellites du Département, qui constitue un effort en matière de transparence et de lisibilité de l'action publique.

Concernant maintenant l'exécution du Budget 2025, avec 1,605 Md€, il est en progression de 13,4 M€ par rapport à vos prévisions, et il a été exécuté à hauteur de 101,2 %. Par rapport à l'année précédente, il est en baisse de 2 %. Ce CFU confirme la progression des recettes départementales, portée par les DMTO qui atteignent 567 M€ en 2025, soit une progression de 75 M€ par rapport à 2024. Le marché de l'immobilier semble repartir et se stabiliser, c'est une bonne nouvelle, même si celui-ci révèle d'importants écarts de richesse et d'accès au logement dans notre département.
Le Département reste néanmoins confronté à un niveau d'endettement élevé. L'encours de dette s'établit à 815 M€ au 31 décembre 2025, soit 739 € par habitant, un niveau supérieur à la moyenne des Départements comparables. Le profil de cette dette montre toutefois qu'il s'agit

principalement d'emprunts anciens, ce qui devrait permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre dans les prochaines années.
Concernant les 318,8 M€ de dépenses d'investissement en 2025, les crédits prévus au BP ont été exécutés à hauteur de 99,6 %, répartis par mission de la manière suivante : les dépenses liées au fonctionnement de l'administration représentent 107,7 M€, soit 33,7 % des dépenses d'investissement. Elles sont en hausse de 5 % par rapport à 2024 et sont principalement portées par les 90 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette. Cela est cependant à mettre en parallèle avec un nouvel emprunt de 89 M€. Nous réduisons notre dette de seulement 1 M€ en 2025
Les dépenses consacrées à l'action sociale s'élèvent à 3,5 M€, soit 1,1 % des dépenses d'investissement 2025. Elles enregistrent une baisse de 33 % par rapport à 2024. Les crédits dédiés aux infrastructures s'élèvent à 46 M€, soit 14,5 % des dépenses, en baisse de 28 % par rapport à 2024. Les actions éducatives s'élèvent à 33,6 M€, en hausse de 1 %. A cela s'ajoute la reconstruction des vallées, budget que Mme GOURDON avait voté.
Concernant les dépenses de fonctionnement, elles atteignent 1,286 Md€ et représentent 80 % du budget total. Leur évolution est contenue, avec une hausse limitée à 0,8 % entre 2024 et 2025, soit un niveau inférieur à l'inflation.

Plusieurs évolutions méritent toutefois d'être relevées et nous intriguent.
La politique d'action sociale est en baisse de 0,5 % par rapport à 2024. Elle représente 612 M€ de dépenses, soit 47,6 %. Ce niveau demeure encore cette année inférieur à la moyenne observée dans les autres Départements. Cette politique recouvre plusieurs champs d'intervention dont les évolutions diffèrent et se compensent entre elles : les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap augmentent de 8,2 M€ et deviennent de plus en plus importante face aux demandes, elles aussi de plus en plus nombreuses ; les dépenses consacrées aux personnes âgées diminuent de 8,3 M€, dans un contexte de vieillissement de la population qui constitue une évolution démographique majeure attendue dans les prochaines années. Cela s'accompagne d'enjeux liés à l'adaptation des structures de prise en charge, à la prévention de la perte d'autonomie et à l'organisation des solidarités autour des personnes âgées et de leur entourage. Peut-être pourrions-nous accroître l'offre de places en structures spécialisées et soutenir les dispositifs de répit pour les aidants pour mieux accompagner ce vieillissement ainsi que les aidants ; les dépenses liées à l'aide sociale à l'enfance restent stables depuis 2023 : autour de 147 M€. Nous manquons toujours de places et nous devons continuer le travail commun avec toutes et tous. L'articulation parfois difficile entre le Département, la Justice, l'Éducation nationale et le secteur médico-social reste un enjeu central ; les crédits consacrés à la lutte contre la pauvreté avec le RSA diminuent de 3,5 M€ en 2025. Sur les quatre dernières années, ils enregistrent une baisse cumulée de 23 %. Des interrogations persistent concernant la baisse des dépenses de RSA alors même que la pauvreté augmente. La politique d'insertion, à elle seule, ne semble pas permettre d'expliquer cette évolution, notamment au regard d'une hausse du chômage de catégorie A de 13 % sur l'année 2025.

Concernant la politique GREEN Deal, à hauteur de 61,1 M€, la Collectivité poursuit les plans d'isolation et de solarisation que nous avions proposés pour les collèges. Néanmoins, leur mise en œuvre semble plus lente qu'anticipé. Cela s'explique par des difficultés à trouver des

entreprises qualifiées et en nombre suffisant, nous le comprenons. Peut-être une filière d'insertion et une filière de culture scientifique, comme nous l'avons fait avec l'eau, seraient-elles à créer en parallèle du GREEN Deal ?

Sur la politique agricole, les trois fermes départementales, dont nous avions proposé la création, sont en cours de production à Gattières et à La Roquette-sur-Var. Celle de Châteauneuf-de-Grasse n'apparaît plus dans les rapports et le site semble encore en jachère. Un point sur son état d'avancement est-il possible ?
Les 50 % de bio dans les cantines des collèges, inscrits dans le BP 2025, ne figurent plus dans le CFU. Nous vous savons engagé sur la question et il ne faut rien lâcher, même face aux difficultés du secteur du bio.

Pour conclure, le CFU montre que le Département n'est pas pauvre, principalement grâce au socle des DMTO qui remonte. Il interroge néanmoins sur notre capacité à répondre efficacement aux besoins sociaux des habitants du département. Une politique rigoureuse financièrement est évidemment souhaitable, mais elle ne peut constituer à elle seule un projet politique pour un territoire confronté à la précarité sociale, au vieillissement et au changement climatique.
Comme pour le BP 2025, nous nous abstiendrons donc sur ce CFU.

M. le Président. - Je vous remercie de cette intervention qui me permet de rebondir sur plusieurs sujets.
Concernant tout d'abord la création d'un poste entre la Métropole et le Département, l'objectif est tout simplement de remettre à plat des actions ou des initiatives prises à la fois par le Département et par la Métropole, afin d'éliminer les doublons et aboutir à des opérations, soit mises en communs, soient conduites par le Département ou par la Métropole. C'est un poste qui ne sera donc pas durable, et qui ne durera que la période qui sera nécessaire à ce travail.

Sur le RSA, notre budget d'aide sociale augmente de manière globale, mais avec sur le RSA une baisse dont je ne peux que me réjouir. Nous n'avons pas la même vision sur ce sujet. Si nous versons moins de RSA, c'est parce que les fraudeurs ne sont pas indemnisés, ce qui réduit le volume, et c'est parce que la réinsertion est plus efficace que dans tout autre département. Aucun autre département en France n'a un taux de réinsertion aussi rapide que celui des Alpes-Maritimes. Nous avons donc une vision différente : vous y voyez une baisse des aides aux bénéficiaires du RSA, et nous y voyons le résultat de notre politique, qui écarte les fraudeurs et remet rapidement sur le marché du travail ceux qui sont en difficulté.

Sur le désendettement, je vous remercie de votre commentaire. Même si l'effort est maigre cette année, nous avons diminué et compressé de 10 M€ nos dépenses, et consacré 1 M€ à la baisse de l'endettement. Le désendettement est engagé de longue date, depuis 2008, et il a connu différentes phases. Suite à la tempête Alex, nous avions dû nous endetter. Nous avions envisagé un endettement supplémentaire de 200 M€, ce que finalement nous avons pu réduire à 100 M€. Cet endettement supplémentaire avait interrompu le désendettement. Néanmoins, les principaux emprunts arrivent à échéance et la dette va s'éteindre rapidement.

Concernant la ferme départementale de Châteauneuf-de-Grasse, elle est plantée et ensemencée depuis le début de l'année. La première production devrait donc arriver. Les travaux ont démarré et le site n'est donc pas abandonné.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
M. MARTIN.

M. MARTIN. - M. le Président, chers collègues, avant d'aborder notre intervention, je voudrais adresser un mot de soutien à notre collègue Christelle D'INTORNI, qui a annoncé ses problèmes de santé avec beaucoup de courage et de dignité. Dans notre Assemblée, nos désaccords existent et sont naturels, mais il y a des moments où l'humain doit passer avant tout le reste. Au nom de mon groupe, je souhaite lui adresser toute notre estime et tout notre soutien dans cette épreuve.

Je tiens également à rendre hommage à Pierre-François VEIL, dont nous avons appris la disparition avec une profonde tristesse.
Avocat reconnu, fils de Simone et Antoine VEIL, il aura consacré une part majeure de sa vie à entretenir le souvenir de la Shoah, à transmettre ses enseignements et à porter avec constance l'exigence de la vérité et de la vigilance. Son engagement nous rappelle que la lutte contre l'antisémitisme demeure un combat quotidien qui oblige l'ensemble de la société et toutes les institutions républicaines. Le Département des Alpes-Maritimes y prend pleinement sa part, notamment à travers les Voyages de la mémoire qui permettent à nos jeunes générations de comprendre l'histoire, de mesurer la portée de ses tragédies et de ne jamais céder à l'oubli.
Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui ont partagé ses combats.

C'est aussi avec émotion que nous avons appris cette semaine la disparition de Dominique ESTEVE.
Au-delà de son parcours public et de son engagement reconnu pour l'économie azuréenne, je garde le souvenir d'un homme accessible, passionné et profondément attaché à son territoire et aux personnes qui le font vivre. J'avais eu l'occasion de le croiser à plusieurs reprises, notamment autour de notre passion commune pour l'automobile. Dominique ESTEVE faisait partie de ces personnalités qui comptent dans la vie locale puisqu'elles ne se contentent pas seulement d'observer leur territoire, mais elles le construisent, l'accompagnent et le défendent. J'adresse mes pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui l'ont aimé.

M. le Président, mes chers collègues, après des mois d'une campagne intense et exigeante, nous nous retrouvons aujourd'hui dans cette Assemblée avec un paysage politique renouvelé. Il y a eu des victoires et des déceptions. Certains poursuivent leur engagement ici, d'autres le poursuivront ailleurs, et d'autres encore tournent une page. C'est la vie démocratique, parfois rude, qui nous rappelle que rien n'est jamais acquis et que notre seul cap doit rester l'intérêt des Maralpins.

Nous avons mené des combats politiques importants, toujours dans l'intérêt des Maralpins et des plus fragiles d'entre eux : les foyers de l'enfance, les services d'aide à domicile, les EHPAD, l'accompagnement de nos aînés, les collèges ou les solidarités de proximité. Ces priorités demeurent les nôtres. Notre groupe évolue et nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous Didier CARRETERO, adjoint au maire du Cannet, dont l'engagement local et la connaissance du territoire renforceront notre travail collectif.
Ce renouvellement nous oblige aussi à préciser notre état d'esprit. Nous souhaitons aborder la suite de cette mandature avec une volonté d'ouverture, de dialogue et de construction. Cela ne signifie pas renoncer à nos convictions ni à notre vigilance, mais que notre groupe minoritaire exercera son rôle avec indépendance, responsabilité, et sans compromission avec les extrêmes. Nous soutiendrons ce qui va dans le bon sens, nous alerterons lorsque ce sera nécessaire et nous chercherons toujours l'intérêt des Maralpins. C'est dans cet état d'esprit que nous aborderons les rapports de cette séance.

Sur le compte administratif, nous avions voté *contre* le budget primitif 2025, considérant que plusieurs politiques étaient insuffisamment dotées, parmi lesquelles l'aide sociale à l'enfance, la santé, l'autonomie, l'éducation, le logement et l'investissement. Nous avions également indiqué que nous voterions avec la majorité, si elle corrigeait le tir. À la lecture des rapports, le compte administratif 2025 montre une exécution globale meilleure que ce que nous pouvions craindre. Cependant, si les taux d'exécution sont rassurants, des dizaines de millions d'euros non consommés interrogent sur les projets non aboutis : pour les personnes âgées, il y a 9,8 M€ en moins. Qu'en est-il du point GIR ? Ce combat nous est cher et nous attendons de votre part un engagement total pour faciliter les retraites ; pour l'éducation, il manque 6,5 M€ pour nos collèges, alors même que des parents manifestent toujours et que le dernier CDEN a voté des financements complémentaires pour le collège Henri Fabre. Quels projets n'ont pas pu aboutir et pour quelles raisons ? Pour l'aide sociale à l'enfance, il y a 2,1 M€ pour les familles ; et pour la santé, 500 000 € de moins.

M. le Président, aujourd'hui, nous nous abstiendrons. Nous nous abstiendrons car vous avez su saisir notre main tendue en répondant à plusieurs de nos sollicitations. Nous prenons en compte les améliorations dans les évolutions politiques de ce compte administratif et saluons ces efforts qui vont dans le bon sens pour notre territoire. Nous avons bon espoir qu'au prochain budget, nous réussirons à proposer une copie optimale, connectée aux besoins des Maralpins, et que nous voterons de nouveau avec vous la politique départementale de demain.
Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette intervention et pour votre solidarité envers Christelle D'INTORNI, ainsi que pour votre hommage à ceux qui ont œuvré pour les Alpes-Maritimes, comme Dominique ESTEVE, Président de la Chambre de commerce et d'industrie. Je l'ai également bien connu et c'est quelqu'un que je vois partir avec beaucoup de regrets.

Je souhaite également souligner que les taux d'exécution que vous mentionnez me paraissent difficiles à battre : il est difficile de faire mieux que 99 %. Je n'ai jamais vu une Collectivité atteindre un tel degré de réalisation. Je ne vois donc pas comment vous pouvez regretter des

investissements non réalisés, alors que nous avons accompli une performance exceptionnelle. Les doutes que vous aviez émis à l'époque, qui vous avaient conduits à ne pas voter le budget, se révèlent totalement contrariés et erronés. Nous l'avions dit à l'époque, et le CFU le démontre aujourd'hui.
Par conséquent, je ne vois pas bien que répondre à votre intervention, si ce n'est d'y lire la main tendue que je vous ai faite et que vous saisissez. Nous continuerons à travailler ensemble et nous verrons comment les choses évoluent pour l'avenir.

Je vous propose de passer à notre ordre du jour et je demande à Me BECK, en tant que premier Vice-président, de venir prendre la présidence pour présenter le rapport sur le compte financier unique 2025.

M. GINESY quitte la salle des délibérations. La présidence de la séance est reprise par Me BECK.

1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT

Me BECK. - Mes chers collègues, c'est la première fois, comme l'a indiqué le Président, qu'un compte financier unique est soumis à notre Assemblée. Cela mettra peut-être fin aux bizarres contradictions passées entre un vote unanime pour le compte de gestion du payeur départemental et un vote contraire pour le compte administratif de la Collectivité. Le Président a brillamment rapporté le compte financier unique, je n'y reviendrai donc pas en détail. J'insiste toutefois, comme il l'a fait, sur le taux d'exécution de 99 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est assez extraordinaire, et ceux qui dirigent des collectivités le savent, et de 98 % sur les dépenses d'investissement.
Ce compte financier unique 2025 présente un déficit de la section d'investissement de 105 839 073 € et un excédent de la section de fonctionnement de 122 140 806 €.
Concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2025, le déficit d'investissement 2025 de 105 839 073 € est affecté en dépenses d'investissement au compte 001.
Le résultat cumulé de fonctionnement est affecté en premier lieu à la couverture de ce déficit d'investissement pour 105 839 073 €.
Le solde, soit 16 301 732 €, est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.
Il vous est donc proposé d'adopter ce compte financier unique et d'approuver cette affectation des résultats.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Rassemblement Républicain et du groupe Environnement et Solidarités).

2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DES BUDGETS ANNEXES

Me BECK. - Ce deuxième rapport concerne le compte financier unique des budgets annexes. Le Laboratoire vétérinaire départemental présente un résultat de clôture déficitaire de 36 653 €,

avec un déficit de la section d'investissement de 19 833 € et un déficit de la section de fonctionnement de 16 819 €.
Pour le Cinéma Jean-Paul Belmondo, le résultat de clôture présente un déficit de 113 871 €, avec un excédent de la section d'investissement de 100 230 € et un déficit de la section de fonctionnement de 214 101 €.
En ce qui concerne le budget annexe de la Régie des ports de Villefranche, le résultat de clôture est un excédent de 1 771 780 €, avec un déficit de la section d'investissement de 1 265 587 € et un excédent de la section de fonctionnement de 3 037 368 €.
Pour le parking Silo, le résultat de clôture est en excédent de 438 974 €, avec un excédent de la section d'investissement de 38 671 € et un excédent de la section de fonctionnement de 400 302 €.

Le compte financier unique 2025 du budget annexe du Laboratoire départemental, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

Le compte financier unique 2025 du budget annexe du Cinéma Jean-Paul Belmondo, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

Le compte financier unique 2025 du budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

Le compte financier unique 2025 du budget annexe du Parking Silo, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

3. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DES BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DES RESULTATS

Me BECK. - Ce rapport nous appelle à nous prononcer sur l'affectation des résultats.
Pour le Laboratoire vétérinaire départemental, le résultat déficitaire d'investissement 2025 de 19 833 € serait affecté en dépenses d'investissement au compte 001, et le résultat déficitaire de fonctionnement 2025 de 16 819 € en dépenses de fonctionnement au compte 002.
Pour le Cinéma Jean-Paul Belmondo, le résultat excédentaire d'investissement 2025 de 100 230 € est affecté en recettes d'investissement au compte 001. Le résultat déficitaire de fonctionnement 2025 de 214 101 € est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002.
Pour la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, le résultat déficitaire d'investissement 2025 de 1 265 587 € est affecté en dépenses d'investissement au compte 001. Le résultat cumulé de fonctionnement 2025 de 3 037 368 € est affecté dans son intégralité en recettes d'investissement au compte 1068 et sera consacré à la couverture du déficit d'investissement pour 1 265 587 € et en dotation complémentaire pour 1 771 780 €. Il n'y a pas d'affectation en recettes de fonctionnement au compte 002.
Enfin, pour le Parking Silo, le résultat excédentaire d'investissement 2025 de 38 671 € est affecté en recettes d'investissement au compte 001. Le résultat cumulé de fonctionnement 2025 est affecté pour 380 302 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde, soit 20 000 €, est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

L'affectation des résultats du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est approuvée (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

L'affectation des résultats du budget annexe du Cinéma Jean-Paul Belmondo, mise aux voix, est approuvée (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

L'affectation des résultats du budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mise aux voix, est approuvée (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

L'affectation des résultats du budget annexe du Parking Silo, mise aux voix, est approuvée (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

M. GINESY reprend la présidence de l'Assemblée.

M. le Président. - Je vous remercie mes chers collègues d'avoir adopté ce compte financier unique.
J'ajoute, en complément d'information pour Franck MARTIN, que nous ne retrouvons pas, avec l'administration, les chiffres que vous avez présentés. Il serait peut-être bon que nous en parlions ensemble, car vous ne disposez pas du tout des bons chiffres.

4. REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

Me BECK. - La révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement est une décision habituelle de notre Assemblée à chaque budget primitif. Les autorisations de programme concernent la section d'investissement et les autorisations d'engagement concernent la section de fonctionnement.
Nous avons tout d'abord la clôture des autorisations de programme et autorisations d'engagement proposée sur le budget principal : pour la période 2016-2025, il s'agit d'un montant de 425,3 M€ pour les autorisations de programme en investissement. Pour les autorisations d'engagement en fonctionnement, sur la période 2018-2024, le montant est de 2,6 M€. Les clôtures proposées sur les budgets annexes en investissement sont de 450 484 € pour le Cinéma Jean-Paul Belmondo, 420 919 € pour le Parking Silo et 7 700 000 € pour la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer. Nous devons ensuite appliquer les règles de caducité. En investissement pour le budget principal, les autorisations de programme de 2019 à 2025 devenues caduques représentent un montant de 50,2 M€. Aucune caducité n'est proposée pour la section de fonctionnement.
Pour les nouveaux stocks après révision, sur le budget principal, le montant des autorisations de programme s'élève à 1,4 M€ et celui des autorisations d'engagement à 24,50 M€. Pour les budgets annexes, le montant des autorisations de programme est de 185 000 € pour le Cinéma Jean-Paul Belmondo, 10 M€ pour la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer et 1 M€ pour le Parking Silo.
Voici les propositions qui vous sont faites au titre de ces révisions des autorisations de programme et d'engagement.

Le rapport n°4, mis aux voix, est adopté (abstention du Groupe Rassemblement Républicain).

5. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK. - Je commence les affaires financières diverses par les virements de crédits entre chapitres sur le budget principal, autorisés depuis la mise en place de la nomenclature M57 pour simplifier le fonctionnement des services. Ils ont été réalisés le 15 décembre 2025 sur l'exercice 2025 pour un montant de 11 052 915 € en fonctionnement et de 3 822 000 € en investissement. Ils n'augmentent pas le volume du budget, mais permettent simplement de modifier la répartition des crédits hors dépenses de personnel et écritures d'ordres, afin d'optimiser l'exécution budgétaire de l'exercice.
Ensuite, concernant les créances éteintes, il s'agit d'annuler sur le seul budget principal des créances considérées comme éteintes par le payeur départemental, pour un montant total de 14 754 €. Elles se traduiront par une dépense sur le budget principal.
Le point suivant concerne la signature d'une convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, relative au financement du transport scolaire entre la commune de Drap et le collège de l'Escarène : il s'agit de renouveler, pour la troisième et dernière année, la prise en charge du coût du transport scolaire des collégiens de Drap inscrits par dérogation au collège de l'Escarène, dans l'attente de l'implantation d'un nouveau collège sur le secteur. Le coût estimé de cette convention s'élève à 208 194 €, auquel s'ajoute le remboursement aux familles de la carte de transport scolaire régional pour environ 7 000 €, pour près de 70 collégiens concernés.
Enfin, une remise gracieuse de loyers est proposée pour un agent du Département, afin d'annuler une dette de 1 781 € concernant quatre loyers de l'année 2024, pour un logement qu'il occupait par convention de mise à disposition précaire avec astreinte, laquelle a pris fin le 31 décembre 2024.
Il vous est donc proposé, mes chers collègues, de prendre acte de la communication sur les virements de crédit pour le premier point, et d'adopter les trois autres points présentés dans ce rapport.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté (abstention du Groupe Rassemblement Républicain).

6. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET "ACCELERER L'INNOVATION SMART DEAL ET L'USAGE DE L'IA DANS LES EHPAD" - AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : EXTENSION DE FAIBLE CAPACITE DU FOYER DE VIE "DOMAINE DES ASPRES"

M. GENTE. - Ce rapport a pour objet le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « Accélérer l'innovation en SMART Deal et l'usage de l'IA dans les EHPAD », permettant de développer des dispositifs numériques intégrant de l'intelligence artificielle au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du département des Alpes-Maritimes. Les EHPAD retenus s'engageront par la signature d'une convention avec le Département, définissant les engagements réciproques, ainsi que les modalités de financement, de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre.

Par ailleurs, l'EHPAD départemental Fondation Jules Gastaldy à Gorbio est désigné comme site pilote. Cet établissement expérimentera, testera et évaluera les solutions innovantes fondées sur l'intelligence artificielle, dans une logique de démonstrateur et de capitalisation, en vue d'un déploiement progressif à l'échelle départementale. Le Département affirme par cette démarche un pilotage politique fort, plaçant l'innovation technologique au service de l'humain, de la bientraitance, de l'attractivité des métiers, de l'autonomie et de l'amélioration durable de l'accompagnement des personnes âgées.
La dépense globale pour la mise en œuvre de ces actions est estimée à 1 M€.
Nous demandons également, au titre de la stratégie départementale de transformation de l'offre médicosociale et des orientations du Schéma départemental de l'autonomie, d'approuver l'extension de faible capacité du foyer de vie Domaine des Aspres situé à Grasse, géré par l'association L'Arche, pour des personnes en situation de handicap, à hauteur de 7 places supplémentaires d'hébergement permanent, portant la capacité totale à 31 places.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. PREVENTION ET PROMOTION EN SANTE : RAPPORT D'ACTIVITE INTERMEDIAIRE DU PLAN "SANTE DANS TOUTES LES POLITIQUES 2023-2028" - CANDIDATURE AUPRES DE L'ARS PACA POUR LE PORTAGE D'UN CENTRE DE VACCINATION DEPARTEMENTAL

M. GENTE. - Ce rapport a pour objet, dans le cadre des actions de prévention et de promotion de la santé, la présentation du rapport d'activité intermédiaire relatif à l'état d'avancement des actions du plan Santé dans toutes les politiques 2023-2028.
Le rapport d'activité intermédiaire montre qu'une dynamique transversale est engagée, reposant sur la mobilisation coordonnée de l'ensemble des directions autour de 40 projets organisés en 4 axes stratégiques. Les actions menées agissent sur les déterminants de santé, au-delà du seul accès aux soins. Ce bilan met en évidence la nécessité de poursuivre et de renforcer l'évaluation des impacts sur la santé dans la seconde phase de déploiement.
Il nous est également demandé d'approuver la candidature du Département auprès de l'ARS PACA, pour continuer d'exercer les missions de vaccination et assurer la coordination avec les services d'hygiène des Communes d'Antibes, de Cannes, de Grasse et de Menton.

M. le Président. - Je vous remercie.
M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Merci M. le Président.
Je n'ai pas de question, je souhaite simplement évoquer un point particulier : le Département renouvelle sa candidature auprès de l'ARS PACA pour le portage du centre de vaccination : c'est une démarche routinière. Nous voterons évidemment pour ce rapport. Je souhaite néanmoins profiter de ce rapport pour attirer l'attention de l'Assemblée sur un sujet sensible, dont à mon sens on parte trop peu : la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV). Cette vaccination est proposée par le Département, avec ce centre de vaccination, aux élèves de cinquième dans les collèges volontaires. Quarante établissements des Alpes-Maritimes se sont

engagés dans la lutte contre cette maladie, responsable de 6 400 nouveaux cas de cancers chaque année. La prévention et la vaccination sont essentielles et nous en sommes le relais. Pourtant, dans notre région, seulement 42 % des filles et 24 % des garçons sont couverts par cette vaccination. Ces chiffres sont insuffisants, et le virus prospère.
Pour que cette campagne porte ses fruits, il est indispensable que les professionnels de l'Éducation nationale, en première ligne de la vaccination que nous proposons, soient soutenus, formés et protégés. Il n'est pas aisé en effet, pour un professeur ou même une infirmière scolaire, d'aborder le sujet d'une infection sexuellement transmissible avec des élèves dont la moyenne d'âge est de douze ans. Or c'est précisément à cet âge, avant le premier rapport sexuel, que le vaccin est le plus efficace. De nombreux personnels subissent des interpellations, parfois très musclées, de la part de parents mécontents. D'autres, par crainte des conflits, préfèrent se taire et ne pas promouvoir la vaccination. Aussi, un grand nombre de parents ne répondent tout simplement pas aux sollicitations, surtout lorsque ces dernières sont numériques.
Nous pouvons nous inspirer des modèles australiens et anglais, où la vaccination avoisine 80 %. Je propose ainsi que notre centre de vaccination départemental intègre, en plus de ce que vous proposez, un volet d'accompagnement des personnels éducatifs : des formations pour les outiller face aux objections et aux fake news, avec des arguments scientifiques clairs et accessibles ; un dispositif de signalement et de soutien pour les cas d'agression ou de pression, en partenariat avec le Rectorat et les services de santé au travail ; des campagnes de communication communes entre le Département, l'ARS et l'Éducation nationale, pour désamorcer les tensions et rassurer les familles sur les bienfaits de cette vaccination, et de la vaccination en général.
Protéger nos enfants, c'est aussi protéger ceux qui les éduquent. Protéger nos enseignants, c'est aussi garantir que la mission de santé publique pourra s'exercer sereinement, sans crainte ni violence. La vaccination est un acte de solidarité et non un sujet de conflit. Je pense M. le Président que nous pourrions devenir un Département pilote, moteur et exemplaire dans ce domaine. Je vous fais confiance pour vous saisir de cette question.
Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette intervention frappée du bon sens et qui soulève un problème important.
Vous le faites, j'en suis convaincu, en tant que conseiller départemental et professeur au contact des élèves au quotidien. Les taux d'adhésion au sein des collèges restent en effet très faibles, à seulement 8 %, ce qui est préoccupant, malgré la volonté des professeurs et de nos équipes. Les pistes d'amélioration que je propose pour pallier ces difficultés que vous avez évoquées sont les suivantes : mener une campagne de communication ; réviser notre communication pour qu'elle soit moins axée sur la sexualité et davantage sur les enjeux de santé ; faire appel à des intervenants extérieurs pour ne pas exposer directement le personnel de l'Éducation nationale ; améliorer la coordination globale des directions des collèges. Je propose de lancer ces actions dans le cadre du plan Collège et du plan Vaccination. Merci pour votre intervention.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. ATTRACTIVITE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SEML HABITAT 06 : QUITUS DES EXERCICES 2024 ET 2025 ET AUGMENTATION DE CAPITAL

Mme SATTONNET. - Ce rapport a pour objet de donner quitus à la SEML Habitat 06 pour les années 2024 et 2025.
Pour 2024, le résultat net comptable était négatif pour la deuxième année, avec néanmoins une amélioration de 23 % par rapport à 2023. Pour 2025, le résultat comptable est positif, soit un résultat net de 614 000 €.
Il y a une note au rapporteur concernant les fonds propres : il avait été décidé d'une augmentation de capital de 6 060 000 €, cette augmentation passe à 3 140 000 €, au regard du développement du plan d'affaires de la SEML. Cette somme est suffisante à ce stade pour engager l'avancement des projets. L'apport de 3 140 000 € par le Département permettra l'acquisition de 13 637 actions nouvelles, d'une valeur de souscription de 220 €, portant la part départementale du capital social à 69,9 %.

M. le Président. - Je vous remercie.
Je précise que la SEML Habitat 06 est désormais présidée par Me BECK. Je le remercie de cette présidence, puisqu'il fait un travail efficace qui donne des résultats remarquables, avec le soutien de l'excellent directeur M. CHADAJ.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2030

Mme PAPY. - M. le Président, vous avez évoqué dans votre propos liminaire les Jeux olympiques d'hiver 2030 et l'incertitude actuelle à ce sujet, avec ce jeu de valse que vous avez mentionné.
Le Département est solidaire de ces Jeux olympiques. Sans reprendre tout le rapport, qui est long et très précis, il faut retenir que vous souhaitez, M. le Président, vous engager, sans savoir à ce jour si les épreuves auront lieu à Nice ou ailleurs. Le maire de Nice, Eric CIOTTI, discute avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP). Quel que soit le résultat, en attendant, nous faisons preuve de solidarité et demandons à l'ensemble des conseillers de voter une subvention à hauteur de 40 M€ maximum pour la construction du Palais des sports, incluant une nouvelle patinoire, en fonction de l'évolution du projet et du plan de financement proposé.

M. le Président. - Tout à fait. Comme nous n'en savons pas plus, je vous demande d'accorder un plafond maximum, signe de solidarité envers les Jeux olympiques, et surtout envers la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice. C'est de notre rôle, puisque c'est l'ensemble du Département qui pourrait s'enorgueillir d'accueillir ces Jeux olympiques.

Y a-t-il des questions, des interventions ?
Madame OUAKNINE.

Mme OUAKNINE. - M. le Président, chers collègues, nous devons aujourd'hui le dire clairement : nous sommes peut-être en train de tout perdre. Il faut le déplorer si cela se confirme, comme le communiqué de presse du maire de Nice nous y prépare. C'est peut-être cela le sens et le but d'un groupe d'opposition constructif, même si j'ai pu relever que vous regrettiez notre maintien. Nous devions accueillir à Nice un pôle Glace majeur, offrant un rayonnement mondial, des retombées économiques considérables et un héritage sportif durable pour les Niçois et les Maralpins. Par voie de presse, nous apprenons que ce « projet fédérateur », ce sont vos mots, pourrait disparaître. Nice pourrait se retrouver sans aucune épreuve olympique. Ce ne serait pas seulement la perte de quelques compétitions pour tous les amoureux des sports d'hiver, ce serait la disparition complète du projet olympique niçois. Ce serait aussi une perte pour nos institutions, avec moins d'activités, moins de recettes économiques et fiscales, donc moins de moyens financiers demain pour porter de nouveaux projets d'envergure. Dans vingt ans, personne ne se souviendra d'un calendrier de championnat ou d'une saison de football compliquée. En revanche, on se souviendra si Nice, avec le Département, avait été capable ou non d'être au rendez-vous de l'histoire. Cette situation n'arrive pas par hasard. Elle est le fruit de l'opposition de certains à ce projet, sans mesurer ce que Nice risquait réellement de perdre, car les Jeux olympiques nous étaient acquis. Aujourd'hui, les Alpes-Maritimes pourraient être marginalisées dans des Jeux qu'elles devaient accueillir au premier rang.
Nous savons qu'il existe une pression forte du Comité olympique et du diffuseur pour regrouper les épreuves sur une même zone. Nous savons aussi que le dossier est difficile. Mais précisément parce qu'il est difficile, nous avons le devoir de tout tenter pour conserver les sports de glace, et le rôle du Département, qui vient d'affirmer par votre voix son attachement aux Jeux olympiques, est essentiel. Ces épreuves sont au cœur de l'audience, de l'image et de la billetterie des Jeux d'hiver. A Milan, les retombées ont dépassé 5 Md€ pour les régions concernées. D'autres villes l'ont d'ailleurs compris et se battent déjà pour récupérer ces épreuves. En engageant jusqu'à 40 M€, et c'est tout à son honneur, le Département ne peut pas simplement accompagner ce qui est annoncé. Comme vous l'avez dit, M. le Président, au nom du choix de l'intérêt local et du patriotisme départemental, et non d'intérêts partisans, notre Département, si attaché aux sports d'hiver, doit défendre les sports de glace à Nice avec toutes leurs retombées économiques garanties.
Notre position est donc simple : oui au soutien financier, oui à ce rapport, oui aux Jeux olympiques, non à l'effacement progressif de notre territoire. Les Alpes-Maritimes ne peuvent pas regarder partir les Jeux sans se battre.
Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Mme OUAKNINE pour cette intervention et pour le sens appuyé de la délibération présentée par Mme PAPY.
Il y a cette solidarité avec la Ville de Nice et la Métropole de la part du Département, mais le Comité olympique porte aussi une responsabilité. Je le dis avec tout le recul nécessaire, puisque je n'ai été associé à aucune discussion depuis le début de cette opération. Les Départements en ont été évacués. Une part de l'histoire m'échappe donc totalement. Les atermoiements et les difficultés du Comité montrent que le dossier a visiblement été mal étudié et mal construit au départ. Les reculades et la pression actuelles du COJOP me laissent pantois. Lorsqu'ils ont

décidé de nous attribuer les Jeux, tout aurait théoriquement dû être étudié, déterminé et arrêté. Je le regrette donc tout autant, et j'espère que le dénouement nous sera favorable.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. CREATION D'UN PÔLE MER DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES « LOÏC LEFERME »

Mme PAPY. - Ce rapport propose la création du pôle mer « Département des Alpes-Maritimes – Loïc LEFERME », outil transversal destiné à fédérer, structurer et amplifier les actions publiques liées à la mer. Il sera implanté dans l'ancienne salle d'armement au port de la Darse de Villefranche-sur-Mer, dont le Département est propriétaire. Il sera au cœur d'un écosystème unique associant sport de haut niveau, recherche scientifique, innovation, environnement et patrimoine. Ses six axes stratégiques seront l'apnée, la course au large, l'environnement et la science, le patrimoine, les associations, évènements et ambassadeurs, et le Club des partenaires. Ce pôle deviendra ainsi un point de convergence des grandes politiques départementales liées à la mer et il sera l'écho des grandes politiques structurantes que sont le GREEN Deal et le SMART Deal. Par son action transversale, il permettra également de faire rayonner les politiques départementales éducatives, sportives, sociales et culturelles.
Je vous invite donc à approuver la création du pôle mer et ses orientations stratégiques.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. CITOYENNETE, JEUNESSE ET SPORTS - SEJOURS DE VACANCES DANS LES ECOLES DE PLEINE NATURE ET EXPERIMENTATION D'UNE INITIATION A LA PRATIQUE DU JUDO DANS LES COLLEGES

Mme PAPY. - Ce rapport propose la création de séjours de vacances dans les écoles de pleine nature pour des adolescents de 13 à 15 ans. Il s'agit d'une expérimentation. Le séjour est prévu à la Colmiane en août pour 24 adolescents.
Le deuxième point du rapport propose, à titre expérimental, une initiation au judo et aux jeux d'opposition dans les cours d'EPS des collégiens. L'expérimentation portera sur 3 collèges, pour un maximum de 15 classes au total, 15 cycles et 6 séances sur 6 semaines. L'objectif est d'apporter des valeurs sportives au sein des collèges et de les transmettre aux jeunes pour les aider à se construire dans l'avenir.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE 2026-2029

M. VEROLA. - Ce rapport a pour objet l'adoption du « Schéma départemental de développement de la lecture publique 2026-2029 », avec trois axes : consolider le positionnement de la Médiathèque départementale comme pôle d'ingénierie et de ressources ;

confirmer le rôle des médiathèques comme espaces d'éveil et de découverte culturelle ; renforcer l'accès à la lecture auprès des publics éloignés, en synergie avec les autres politiques départementales. Ce schéma fait suite au schéma 2022-2025, dont les résultats sont exposés en page 15 du rapport.
Hier, nous avons remis le prix Paul Langevin. Il faut souligner le rôle important de la Médiathèque départementale et son rayonnement, avec un nombre croissant de communes qui s'y agrègent. Les échanges entre les collégiens et le lauréat ont montré la richesse que peut apporter le schéma de lecture que nous avons développé. Nous avions investi des moyens conséquents, ce qui avait fait augmenter le budget culture de façon conséquente, et nous constatons aujourd'hui un succès souligné par l'ensemble des communes. C'est un rapport important pour les jeunes, pour les collégiens, et pour amener la lecture là où elle manque.

M. le Président. - Je vous remercie.
Notre action est d'autant plus légitime que l'écriture et la lecture évoluent chez les jeunes, qui utilisent massivement les outils numériques et les réseaux sociaux, avec un français qui glisse parfois dangereusement. Offrir des espaces et des possibilités d'accès à la lecture est important. Ce plan de développement de la lecture publique 2026-2029 me semble donc essentiel.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES - MESURES DIVERSES

Me BECK. - Ce rapport comprend différentes mesures concernant les ressources humaines, en commençant par l'adaptation des emplois de la Collectivité : le rapport liste les services concernés.
Nous avons ensuite la création d'emplois non permanents pour les besoins des services ; la présentation du rapport d'activité 2025 sur la laïcité, présenté le 28 avril 2026 devant le Comité social territorial (CST) ; la signature d'un avenant n°4 à la convention 2025-2028 du 20 mars 2025 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes ; le dispositif particulier d'aménagement du temps de travail pour les déplacements professionnels des personnels de la Direction générale adjointe du développement des solidarités humaines, avec là aussi une présentation en CST et une approbation par ce dernier ; l'actualisation du règlement des astreintes départementales pour l'unité de gestion de crise de la mission d'appui auprès du Directeur général des services, présentée aussi au CST du 28 avril 2026 ; et enfin, la fixation du nombre de représentants du personnel au CST pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026. Sur ce dernier point, le Département comptant plus de 2 000 agents, il est proposé de fixer à 10 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST pour les élections professionnelles, prévues le 10 décembre 2026.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DES SATELLITES ET ADOPTION D'UNE CHARTE DE PARTENARIAT STRATEGIQUE « PACTE 06 »

Mme SATTONNET. - Ce rapport concerne le rapport d'activité 2025 des satellites et l'adoption d'une charte de partenariat stratégique. Pour servir ses politiques publiques, le Département s'appuie sur 18 structures satellites et organismes associés, représentant environ 150 M€ du budget départemental. Ces structures couvrent la solidarité territoriale et la promotion territoriale, notamment les stations de ski, l'association Côte d'Azur France Tourisme, la SEML Habitat 06, ainsi que l'Agence 06. Elles couvrent aussi le rayonnement culturel, la sécurité avec le futur Syndicat mixte du centre départemental de vidéoprotection, le SMART Deal et le GREEN Deal, et enfin les solidarités humaines avec le Foyer de l'enfance et la MDPH. C'est un partenariat solide que nous avons construit, et le rapport d'activité vous en est présenté.
Il vous est également proposé un partenariat renforcé avec la signature d'une charte de partenariat stratégique pour bâtir collectivement une vision partagée avec le Département, dans un souci de performance publique. Plusieurs objectifs sont définis : renforcer le dialogue stratégique, en lien avec les politiques GREEN Deal et SMART Deal ; accompagner les nouveaux élus et renforcer l'information et l'implication des élus, présidents, conseillers, administrateurs et membres ; valoriser la communication et la visibilité des actions soutenues par le Département ; développer et favoriser la coopération et les échanges de bonnes pratiques, pour monter en compétences et en performance ; sécuriser les démarches et procédures par une gestion toujours plus performante de ces organismes.
Je vous propose donc de prendre acte du bilan d'activité et financier 2025, d'approuver la poursuite des actions des principaux organismes satellites, d'approuver les termes de la charte de partenariat et d'autoriser le Président à signer cette charte.

M. le Président. - Je vous remercie.
C'est en effet un rapport important qui emporte 136 M€ sur l'ensemble des syndicats et partenaires concernés.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA MAISON DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (S2MIA)

M. KONOPNICKI. - Ce rapport n'est pas une simple décision administrative. Il traduit un choix politique clair : renforcer notre ambition en matière de transformation numérique et d'intelligence artificielle. Lorsque le Département a créé en 2019, avec la CASA, l'Université et la CCI, la Maison de l'intelligence artificielle (MIA), il a fait le pari de placer notre territoire à l'avant-garde de l'innovation numérique. Grâce à cette décision et à la politique SMART Deal, ce pari a été réussi. La MIA est devenue une vitrine de l'innovation numérique et de l'IA, un lieu de diffusion, d'expérimentation et de pédagogie. Elle joue un rôle essentiel d'acculturation, avec près de 130 000 Maralpins sensibilisés et formés aux enjeux du numérique et de l'IA. Ce n'est pas anodin puisque former, c'est préparer l'avenir.

Nous le savons tous, l'innovation doit s'appuyer sur des infrastructures solides, des outils opérationnels, et sur une capacité à déployer concrètement les solutions dans notre département. C'est là qu'intervient le SICTIAM, acteur incontournable de l'ingénierie numérique publique. Le SICTIAM a porté le réseau d'initiatives publiques permettant l'accès au très haut débit dans cent communes de notre département. Sans équipement, sans réseau, sans infrastructure, il n'y a pas de nouvelles technologies, ni d'IA. Depuis plusieurs années, la MIA et le SICTIAM travaillent main dans la main, partageant une même vision, mutualisant des moyens et portant de nombreux projets communs sur la transformation numérique, l'IA et la souveraineté numérique.
Le rapprochement proposé aujourd'hui est une décision de cohérence, de lisibilité et d'efficacité. En réunissant au sein d'une même structure l'expertise technologique, la capacité d'ingénierie et la dynamique d'innovation, nous franchissons une nouvelle étape. La dissolution du Syndicat mixte de la MIA au 1er janvier 2027, au profit d'une reprise complète de ses missions par le SICTIAM, marque cette transformation et la montée en puissance de la politique SMART Deal, dans une version plus opérationnelle et ambitieuse.
Les deux comités syndicaux, celui de la MIA et celui du SICTIAM, ont déjà délibéré et approuvé ce rapprochement. Il est donc proposé d'unir ces deux structures pour construire un acteur unique, plus visible et plus puissant. Avec ce rapprochement, nous renforcerons l'impact de notre politique SMART Deal, en réunissant, au sein du même outil, l'acculturation, les infrastructures et l'innovation, au service de notre département et des Maralpins.

M. le Président. - Merci pour cette présentation positive et pleine d'espérances pour cette fusion entre la MIA et le SICTIAM. La MIA a fait véritablement la preuve de son efficacité dans la création d'un écosystème autour de l'intelligence artificielle. Elle a été un partenaire essentiel pour le World AI Cannes Festival et pour le World AI Film Festival. Ce sont des opérations fortes que nous portons tous ensemble. Pour compléter la présentation de M. KONOPNICKI, je précise que nous attendons désormais la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) afin que la fusion puisse avoir lieu. Il n'y aura aucune personne laissée de côté, le personnel étant intégralement repris. De même, dans le fil du rapport précédent présenté par Mme SATTONNET, nous attendons de cette CDCI la création du syndicat mixte qui permettra l'exploitation du centre de vidéoprotection pour l'ensemble des communes. J'ai demandé à M. le préfet d'essayer d'accélérer ces deux opérations.

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

16. PROPOSITION DE PARRAINAGE PAR LE DEPARTEMENT DU BATIMENT NAVAL « DE GRASSE »

M. VIAUD. - Ce rapport propose un parrainage par le Département des Alpes-Maritimes d'un bâtiment naval de la Marine nationale, élément important de notre défense nationale, qui mettra en lumière les liens privilégiés entre notre collectivité territoriale et une unité militaire, renforcera le lien Armée-Nation et soutiendra nos marins engagés au service de la France. Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes souhaite candidater au parrainage du nouveau sous-marin nucléaire d'attaque, avec un hommage majeur à l'Amiral de Grasse, figure

historique et stratégique maritime française. Comme l'a indiqué le Président Charles Ange GINESY, l'Amiral de Grasse a été l'arbitre de la guerre aux Etats-Unis avec la bataille de Chesapeake et a permis l'indépendance des Etats-Unis. Chaque année, au mois de septembre, nous rendons hommage à cette histoire avec nos frères américains. Cette proposition de parrainage constitue donc un geste fort.
Cette démarche, conforme aux règles nationales, impose un vote unanime de notre Assemblée et l'absence de lien territorial direct avec l'unité militaire, comme c'est le cas. Ce parrainage permettrait au Département de développer des relations privilégiées avec la Marine nationale, avec les personnels d'unités opérationnelles, et de démontrer son soutien moral aux forces armées.
Je vous donc propose d'autoriser le Département à candidater auprès de l'Association des Villes marraines et d'autoriser le Président du Département à engager les démarches nécessaires pour mener à bien cette candidature.
Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie.
M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Nous voterons évidemment ce rapport. Ce parrainage qui est proposé est un geste profondément républicain. Parrainer le futur sous-marin nucléaire portant le nom de l'Amiral François-Joseph de Grasse, également le nom de mon lycée et de ma rue, est symbolique pour nous tous, élus des Alpes-Maritimes, particulièrement pour moi, pour les raisons que j'ai évoquées, mais aussi parce qu'avec M. VIAUD et Mme GOURDON, nous sommes des élus du Pays grassois. Je suis aussi un historien passionné de la guerre navale et j'avais envisagé d'entrer à l'École de guerre, en me spécialisant dans la guerre navale au XVIIIème siècle. L'Amiral de Grasse porte notre histoire locale et l'histoire universelle de la France. Stratège remarquable, artisan décisif de la victoire de Yorktown en 1781, il porta haut les voix de la puissance maritime française. En donnant son nom à un bâtiment de la Marine nationale, la République rend hommage à un homme de courage, porteur d'une vision d'égalité et de fraternité pour l'ensemble de l'humanité. En choisissant de parrainer ce sous-marin, notre Département affirme à son tour son attachement à ces mêmes valeurs, celles des Lumières et celles de l'autonomie des peuples et les droits des nations, aujourd'hui largement remis en cause.
Ce parrainage n'est donc pas un geste militaire ou partisan, c'est un acte de mémoire, de transmission et de souveraineté. Dans une période marquée par les incertitudes du monde, il rappelle que la paix est fragile et repose sur la capacité d'une nation à assurer sa défense dans l'indépendance et sous le contrôle démocratique de la nation. Selon moi, le patriotisme ne doit jamais être abandonné aux caricatures. Il doit rester sobre et personnel, il signifie l'attachement à la République, à ses institutions, à ses services publics, à celles et ceux qui servent la France avec discipline et discrétion, souvent loin des regards.
Nous voterons donc avec grand plaisir cette proposition de parrainage. Le nom de Grasse naviguera sur toutes les mers du monde et, avec lui, une part de notre territoire et de notre histoire.

M. le Président. - Je vous remercie de cette intervention émouvante qui nous amène sur la situation conflictuelle que nous connaissons et face à laquelle nous aurions bien besoin d'un Amiral de Grasse.

Le rapport n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2025

Mme SATTONNET. - Ce rapport présente le bilan annuel des mutations immobilières.
Il est classique. Je ne détaillerai pas les petites mutations intervenues cette année.
Je vous propose d'approuver ce bilan des mutations immobilières réalisées.

Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.
Il me reste à vous faire un point sur les délégations données au Président. Ces éléments vous ont été transmis, conformément au code général des collectivités :

- Communication à l'assemblée départementale, dans le cadre des délégations données au Président du Conseil départemental, au titre des finances départementales ;
- Communication à l'assemblée départementale, dans le cadre de la délégation donnée au Président du Conseil départemental, au titre de la gestion du patrimoine ;
- Communication à l'assemblée départementale, dans le cadre des délégations données au Président, au titre des marchés publics, des demandes de subventions, des dons et legs, et du FSL ;
- Communication à l'assemblée départementale en matière d'autorisation d'ester en justice, dans le cadre de la délégation donnée au Président du Conseil départemental ;
- Communication à l'assemblée départementale, au titre des contrats d'assurance, dans le cadre de la délégation donnée au Président du Conseil départemental ;
- Communication à l'assemblée départementale, dans le cadre de la délégation donnée au Président du Conseil départemental, au titre des mandats spéciaux.

A l'unanimité, l'Assemblée prend acte de la communication des actes pris dans le cadre de ces délégations.

M. le Président. - Je vous remercie.
Il nous reste un vœu que j'ai reçu à évoquer : conformément à l'article 43, le groupe Rassemblement Républicain a déposé un vœu, portant sur l'intégration des acteurs de secours du Centre d'hypervision de l'Hôtel de Police de Nice.
Je laisse la parole à M. CLARES.

M. CLARES. - M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, je souhaite porter à votre attention un sujet qui touche à l'une des premières responsabilités de l'action publique : la protection de nos concitoyens.

Nice s'apprête à disposer d'un équipement majeur, unique en France, avec l'Hôtel des Polices, qui devrait être inauguré en fin d'année. Par son ampleur, par le regroupement des forces de polices nationale et municipale, et par la création d'un Centre d'hypervision et de commandement, ce projet représente une avancée importante pour la sécurité de notre territoire.
Nous devons désormais nous poser une question simple : comment faire en sorte que cet outil exceptionnel réponde pleinement aux crises auxquelles nos territoires peuvent être confrontés ?
Une crise majeure ne mobilise en effet jamais un seul service. Qu'il s'agisse d'évènements technologiques ou naturels, c'est-à-dire d'incendies, d'épisodes climatiques extrêmes, d'attentats, ou de grands évènements comme le Carnaval, la réponse opérationnelle repose toujours sur la capacité des acteurs à se parler vite, décider vite et agir ensemble, en toute sécurité.
Dans cet esprit, nous proposons d'ouvrir de nouveau une réflexion sur l'intégration du SDIS 06 et des moyens départementaux, comme Force 06, au futur Centre d'hypervision et de commandement de l'Hôtel des Polices de Nice. Il ne s'agit pas de remettre en cause les compétences de chacun, ni de bouleverser les chaînes de commandement existantes, ni de se substituer au Centre opérationnel départemental dirigé par le préfet en cas de crise majeure. Il s'agit de tirer les conséquences de ce que nous savons déjà : dans une situation de crise, un traitement rapide de l'alerte par l'ensemble des services et leur coordination fait gagner du temps, et le temps peut sauver des vies.
Dans mes responsabilités de sapeur-pompier, j'ai eu à travailler très concrètement sur ces sujets. J'ai notamment été à l'origine de la centralisation des alertes des numéros 18 et 112, ainsi que de la gestion opérationnelle du SDIS 06, d'abord à Saint-Isidore puis à Cagnes-sur-Mer. Cette expérience m'a appris que la rapidité de traitement et de transmission de l'information, la proximité des décideurs opérationnels, et la capacité à partager immédiatement une vision commune de la situation peuvent faire toute la différence.
Le contexte permet aujourd'hui d'aller plus loin. Le Département, la Ville de Nice, la Métropole, l'État, le SDIS et les différents services de secours concernés ont collectivement intérêt à étudier les conditions d'une meilleure interconnexion de leurs moyens. Vous l'avez souligné, M. le Président, lors du salon Connect'06 : votre objectif est de renforcer les liens avec les acteurs du territoire. Comme vous l'avez dit en introduction, puisque vous n'avez pas pu travailler avec la Métropole Côte d'Azur depuis 2017, le moment est venu. Par ce vœu, je demande que le Conseil départemental propose officiellement au maire de Nice, Président de la Métropole, d'engager une réflexion commune avec le SDIS 06, Force 06 et les services concernés, pour intégrer pleinement les services départementaux de traitement de l'alerte et de gestion des moyens de secours au futur Centre d'hypervision urbain de l'Hôtel des Polices. Je propose que cette réflexion soit étendue au Centre de vidéoprotection départementale.
M le Président, je pense que nous partageons la même ambition, celle de faire de notre territoire un modèle en matière de sécurité, mais aussi un territoire de référence en Europe pour la coordination des secours, ainsi que pour la gestion des risques courants et des crises majeures.
C'est donc un vœu d'expérience, de responsabilité et d'anticipation. Nous avons un équipement exceptionnel, des services de secours reconnus, mais aussi un territoire particulièrement exposé aux risques. Faisons en sorte que tous ces atouts puissent fonctionner de concert au service d'un seul objectif : mieux protéger les Maralpins.

M. le Président. - Merci M. CLARES.
Votre intervention ne manque pas d'humour, puisque c'est un vœu que j'appelle depuis ma présidence en 2017, celui de travailler ensemble. Pourquoi ne pas avoir formulé ce vœu plus tôt, puisque vous étiez sous la tutelle du président de la Métropole, maire de Nice, qui lui-même avait défendu ce commissariat ? Votre demande vient bien tard. Dans ce contexte, je ne peux pas demander aux membres de la majorité départementale de soutenir votre vœu et de l'adopter, dans la mesure où nous avions ici-même dans cet hémicycle en 2023 installé, dans un rapport-cadre, l'intention d'un « new CADAM », dans lequel est prévu un bâtiment pour tout centraliser afin que le préfet, en cas de difficulté, puisse avoir toutes les formes opérationnelles, dont celles du SDIS que je souhaite voir délocalisés de Villeneuve-Loubet sur le CADAM, pour intervenir rapidement. Sur le CADAM, nous avons déjà Force 06, le SMIAGE et le Centre de supervision. Tout cela arrive donc bien tard et il serait malvenu de ma part d'appeler à voter un vœu contredisant ce que je vous ai demandé de soutenir en 2023.
Pour autant, je ne rejette pas votre vœu d'un revers de main. Il y a dans votre demande quelque chose qui pourrait être étudié. Des moyens numériques permettent des liaisons et d'avoir des multipostes. Il n'y aurait pas de non-sens à ce qu'il y en ait sur le commissariat de Nice qui, à ma connaissance, n'était prévu que pour être un commissariat. J'en ai parlé avec M. CIOTTI, le maire de Nice, qui n'y est pas opposé et qui dit que cela peut s'étudier.
Je vous propose donc de retirer votre vœu, pour que nous n'ayons pas à faire un vote sur le sujet et que nous puissions étudier ensemble la construction de services qui pourraient être intelligemment installés, pour tout ou partie, au commissariat de Nice. Cela me semble être de bon sens.

M. CLARES. - Je prends acte de votre réponse. Si effectivement vous me certifiez que nous allons travailler sur ce sujet, nous sommes prêts à retirer le vœu. Je précise que la demande d'intégration du SDIS au sein de l'Hôtel des Polices de Nice avait déjà été faite dans la précédente mairie puisque j'en ai vu les copies. Ce n'est pas réservé qu'à la police puisque le SAMU devrait aussi en partie l'intégrer.

M. le Président. - Le Président du SDIS que je suis n'a jamais été appelé sur ce sujet. Aujourd'hui, votre demande, bien que tardive, est louable. Comme je l'ai dit, je laisse la porte ouverte à tout le monde. Je vous propose donc de retirer votre vœu, il n'y aura de ce fait pas de vote laissant de fracture entre nous, et je vous garantis que nous allons avancer. Le maire de Nice a pris acte de cette volonté.

M. CLARES. - Très bien.

M. le Président. - Mes chers collègues, nous considérons donc que le vœu proposé par le groupe Rassemblement Républicain est retiré.

Nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour et, s'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de lever la séance.

La séance est levée à 11 heures 28.

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 20 NOVEMBRE 2026	
Président du Conseil départemental	***Secrétaire de séance***
Monsieur Charles Ange GINESY	*Monsieur Mathieu PANCIATICI*